



Accident du travail et liquidation judiciaire

Par **dahbia**, le **10/05/2015** à **15:24**

bonjour je suis salariée d une auto école depuis 14 ans je dépend donc de la convention automobile en accident du travail depuis 7 mois j ai entendu dire que mon patron avait des soucis actuellement avec inspection du travail ect ... que se passera t il pour moi s il ferme la boutique? liquidation judiciaire ou dépôt de bilan ? ensuit quelle est la différence entre les 2 liquidation et dépôt de bilan merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **10/05/2015** à **17:17**

Bonjour,

Le "dépôt de bilan" est un terme utilisé pour définir une situation de cessation de paiement qui a pour conséquence une liquidation judiciaire décidée par la Tribunal de Commerce lorsque c'est une entreprise commerciale ou un artisan...

Il serait désigné un liquidateur judiciaire qui devrait procéder à votre licenciement économique...